

Chronique Roubaissienne

BUREAUX : 28, Rue du Vieil-Abreuvoir, 28 — ROUBAIX
TELEPHONE — Numéro 5.23 — TELEPHONE

Conseil Municipal

Séance du 16 novembre 1906

Il y avait un nombre incalculable de questions mises à l'ordre du jour. C'est un moyen assez commode pour essayer d'échapper toute discussion, mais on peut dire aussi que c'est une déplorable façon de travailler.

Il est neuf heures moins vingt environ, le maire ouvre la séance et prie le conseil de nommer son secrétaire.

M. Noyelle est élu, et, comme personne n'a rien à rectifier aux procès-verbaux des deux dernières séances, qui ne sont même pas lus par le secrétaire, on passe à l'ordre du jour.

M. LE MAIRE lit une communication du Choral Nadeau, remerciant le conseil de la subvention à lui accordée et une autre de la Société des Jardins populaires, qui, elle aussi, a reçu un subsid.

ON VOTE

Ensuite on s'occupe de la révision des listes électorales pendant l'année 1907, c'est-à-dire de la formation des commissions.

Sont désignés : Canton Ouest. — 1re section, M. Léon Delpé.

Canton Nord. — 2e section, M. Gustave Herbeaux ; 3e section, M. Paul Régnier.

Canton Est. — 4e section, M. Edouard Motte ; 5e section, M. Joseph Calonne.

Commissions pour l'examen des réclamations

Canton Ouest. — 1re section, MM. Jules Noyelle, Cécil Gaydét.

Canton Nord. — 2e section, MM. Alphonse Parent-Vandercruy, Henri Delfortrie ; 3e section, MM. François Fauvarque, Constant Delaplace.

Canton Est. — 4e section, MM. le docteur Lepoutre, Emile Nys ; 5e section, MM. Paul Sepvane, Antoine Picard.

On nomme aussi les commissaires répartiteurs. Sont élus :

Repartiteurs titulaires résidents. — MM. Delesalle Pierre, Fauvarque François, Ferret Louis, Vandamme César, Lepers Maurice, Macé Emile.

Repartiteurs titulaires non résidents. — MM. Dhalluin Pierre, Watteles, Pollet-Desquiers, à Hem ; Tiberghien Louis, à Wasquehal, Pluquet Paul à Croix.

Repartiteurs suppléants résidents. — MM. Duhamel Achille, Delaplace Constant, Delfortrie Henri, Fournier André, Govaere Louis, Dhalluin Govaere.

Repartiteurs suppléants non résidents. — MM. Castel Jean-Louis, à Croix, Loriant Delneste, à Croix ; Bonte Pierre, à Watteles ; Lepers Louis, à Croix.

Enfin, on fait circuler les corbeilles pour la dernière fois afin de désigner quatre députés du conseil municipal, le procès-verbal de perfectionnement de l'École pratique de commerce et d'industrie.

Sont nommés : MM. Henri Dubly, Henri Glorieux, Jean de Rycke, Louis Delatré.

ON ADOPTE

Les communications de l'administration continuent monotones sans que personne ne demande la parole et pour cause, personne n'écoute.

C'est ainsi qu'on approuve la comptabilité, les cotisations municipales pour les frais de confection des tables décennales des registres de l'état-civil, le procès-verbal de récolement définitif des états d'habilement et de roiture du personnel de l'école, le cahier des charges des crèches municipales et établissements de bain.

Le budget primitif de l'exercice 1907 est renvoyé à la commission compétente.

On adopte tout ce qui concerne le service des eaux de Roubaix-Tourcoing, on approuve silencieusement la convention survenue entre les deux villes sœurs.

EMPRUNT DE SIX MILLIONS

M. le maire, qui tenait le crachoir depuis le commencement de la séance passe la parole à M. Sayet adjoint aux finances qui explique le plan de l'administration et énumère les travaux à faire et l'ordre dans lequel on les fera.

L'hôpital de la Fraternité vient au premier plan, la mairie aussi. C'est à peine si on jette à la classe ouvrière quelques réparations dans quelques rues et la canalisation d'eau potable dans quarante.

40 rues sur cent cinquante-cinq qui en ont besoin !

La plus grande partie du rapport est prise par la façon dont sera contracté l'emprunt.

On s'adressera à la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse.

Le rapport est lu par tous les membres de la majorité. Achille CARPENTIER vote contre, les autres socialistes s'abstiennent.

KIOSQUES MUNICIPAUX

M. le maire reprenant la parole demande le renvoi à la commission des demandes d'installation de kiosques pour vente de journaux.

Le citoyen COUPEZ proteste, il demande à ce que l'on refuse les autorisations demandées.

Cela n'aurait, dit-il, aux petits marchands qui vendent sur la rue.

On renvoie à la commission et l'on accepte ensuite les demandes de dérogations concernant la loi sur le repos hebdomadaire.

Il y a des bonnetiers, des bimbelottiers, des opticiens, des cordonniers etc., qui chacun ont leur jour préféré.

Personne ne dit mot ; lorsqu'il y a un cas embarrassant comme celui des marchands de chaussures, qui ne sont pas d'accord, on déclare que la préfecture jugera en dernier ressort.

C'est une véritable bouillabaisse s'écrie le citoyen Coupez.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Sauf deux ou trois, ces rapports sont dénués de toute importance et ne présentent aucun intérêt.

On nous apprend que le marché relatif à la livraison des briquettes, destinées à l'allavage des feux des bâtiments communaux, a été adjugé le 31 décembre et que M. Alfred Desmireux de Raismes, s'est engagé à fournir ces briquettes pendant les années 1907-1908, au prix de 23 fr. 75.

On accepte cette proposition. On adopte ensuite les projets de l'architecte. — Ne pas confondre avec Leman — en vue d'une adjudication des travaux d'entretien à exécuter aux propriétés communales. On vote un crédit supplémentaire de 8.000 fr. voté en vue de l'entretien des bâtiments communaux, une somme de 6.000 fr. pour paiement d'intérêt d'un immeuble situé, rue du Château, Numéro 6, immeuble acheté il y a trois ans et payé seulement cette année, on approuve l'augmentation des primes d'assurance contre l'incendie pour le conservatoire de ce même conservatoire, compte qui se monte à 271 fr. 50, le cahier des charges pour la livraison des denrées alimentaires nécessaires aux fournisseurs économiques, les cahiers des charges concernant le personnel

des agents qui doivent être renouvelés en 1907 ; on décide que la viande stérilisée à l'abattoir, sera exempte du droit d'octroi de dix centimes, on donne un avis favorable à l'homologation des polices d'assurances consenties pour une année de navigation, pour les bateaux « Ville de Roubaix » Numéros 1 et 2.

On s'occupe ensuite de la nourriture des chevaux attachés au service d'enlèvement des immondices et de l'entretien de la ferrure de ces mêmes chevaux. On écoute ou on n'écoute pas, une communication sur le changement de dénomination de la Compagnie des tramways de Roubaix-Tourcoing et les modifications apportées aux statuts, la pétition d'un cultivateur de Watteles, victime du débordement de l'Esperrière. On lui note même une somme de 58 fr. 07.

On approuve coup sur coup les marchés dressés en vue de la fourniture de coke et du charbon nécessaire à la condition publique pendant l'année 1907.

Enfin, on autorise un rattachement à l'égoût collecteur et l'on rejette la proposition d'un M. Geindrie qui voulait construire un bâtiment dans le parc Barbiereux pour y tenir un débit de boissons.

TRAMWAYS

Le citoyen COUPEZ profite de la question des tramways, pour demander à M. Watteles quelques explications. Il voudrait savoir où en sont les questions du frein à air comprimé et de la mise en service des lignes nouvelles.

M. Watteles dit que la question des freins est réglée, la Compagnie a capitulé et donne gain de cause à l'administration.

Pour les lignes nouvelles, on s'est heurté à un veto absolu du ministère des Postes et Télégraphes.

M. LE MAIRE dit que l'administration a fait tout son devoir.

Le citoyen LEFEBVRE. — Il s'est produit sur la ligne de Roubaix plusieurs tamponnements. La Compagnie essaie de faire retomber la responsabilité sur les wattmen. Ils les mettent à pied pendant dix ou quinze jours. Les wattmen alors marchent très docilement, on le leur reproche et on les met encore à pied. M. Watteles est averti, il a dit quelque chose pour empêcher semblable abus de pouvoir.

M. CLETY demande si l'on ne pourrait parler à la Compagnie de la suppression des trolleys et leur remplacement par une canalisation souterraine.

Les trolleys se rompent très souvent et constituent, par conséquent, un grand danger pour les passants.

POUR CONSTRUIRE L'HOTEL-DE-VILLE

Les Ire et 3e commissions ont examiné le projet dressé par l'architecte, en vue de la mise en adjudication des travaux de démolition des immeubles communaux situés sur la Grande-Place et rue Neuve, en prévision de la construction du nouvel Hôtel de Ville.

Elles estiment que ce projet est susceptible d'être adopté et ont prié M. Noyelle de l'apprendre au Conseil.

Le citoyen COUPEZ demande s'il ne serait pas possible de construire le bâtiment central sans démolir l'Hôtel de Ville actuel, de façon à y laisser les services municipaux.

M. Noyelle répond qu'il n'y a rien à appliquer cette dénomination, on peut lui appliquer cette dénomination — répond que cela coûterait beaucoup plus cher.

Le citoyen LEFEBVRE. — Il me semble que vous êtes bien pressé de démolir la Mairie actuelle, il y a des travaux plus urgents et plus importants, à faire avant de commencer la démolition.

M. SAYET batifole quelques explications pour défendre sa façon de voir.

Le citoyen COUPEZ dit que le « Journal de Roubaix » a publié deux lettres contradictoires sur la façon dont sera construit l'Hôtel de Ville.

Il les attribue à M. Sayet qui proteste.

Le citoyen COUPEZ. — En tous les cas, votre mairie manquera absolument d'esthétique. Pour mettre le bâtiment central dans l'axe de la rue de la Gare vous allez l'avancer de 10 mètres, à l'endroit où se trouvent les ailes soit au contraire en retrait de quatre mètres sur le même alignement. Ce sera on ne peut plus disgracieux.

Le maire et ses adjoints, visiblement gênés par cette remarque, s'empressent d'écarter la discussion en déclarant qu'il s'agit, en ce moment non de construction, mais de démolition.

Le même rapporteur déclare que la démolition prochaine des bâtiments occupés par les services municipaux, oblige l'administration municipale à pourvoir à l'installation provisoire de ceux-ci dans d'autres immeubles, pendant la période de reconstruction d'un nouvel Hôtel de Ville.

Elle a arrêté son choix sur les immeubles situés rue de la Gare, numéros 15 et 17.

Les Ire et 3e commissions ont trouvé que c'était parfait et ont prié le Conseil de se ranger à leur avis.

La caserne des sapeurs-pompiers va subir le même sort que l'Hôtel de Ville, c'est à dire qu'on va la démolir, à l'endroit où elle se trouve un logement pour les pompiers.

On va les loger boulevard Gambetta, 99, ou du moins on va en loger quelques-uns. Les autres seront priés moyennant une indemnité annuelle de 400 francs, d'aller s'installer ailleurs.

Ce sera très commode en cas d'incendie.

Enfin et pour en terminer avec la démolition de l'Hôtel de Ville, le rapporteur réclame une indemnité pour l'adjudication de la livraison des sapeurs-pompiers, cylindre de tôle.

Il propose de lui offrir les trois mille francs réclamés, étant donné que la location devait prendre fin au 31 décembre 1907.

LES JARDINS POPULAIRES

Un vote a été déposé par cinq majoritaires de marque tendant à ce que les terrains vacants et non utilisés appartenant à la commune, fussent mis à la disposition de la société des jardins populaires. On a offert sept de ces terrains et l'on a signé une proposition de rachat le don fait par l'administration.

LE BOULEVARD D'HALLUIN

M. le préfet a invité le Conseil à délibérer de nouveau sur la question de la modification d'alignement du boulevard d'Halluin.

Le rapporteur énumère les raisons qui, d'après lui, doivent déterminer le Conseil à voter cette modification.

« L'enquête à laquelle il a été procédé, dit-il, n'a relevé que de simples protestations de la part de Magasiniers généraux qui, dans un intérêt plus que discutable, entreprennent d'élever un obstacle susceptible sinon d'empêcher, du moins de retarder la construction de la passerelle dont la démolition de barrière des écluses, donne couramment au passage à niveau du boulevard d'Halluin, suffit à indiquer l'urgence. »

Il propose de ne pas tenir compte des observations présentées à l'enquête par la Compagnie des Magasiniers généraux et de maintenir la délibération du 1er juin.

TRAVAUX DE VOIRIE

Nous avons déjà dit que l'administration avait décidé de prendre 32.828 fr. 61 sur le premier emprunt pour réparations à faire dans les rues Boucaut, Victor Hugo, de

Rocroi, du Parc, du Vivier, Rouget de l'Isle, Rollin, Sully, le boulevard de Fournies, le chemin de Roubaix à Hem, l'avenue des Villas et la place du Conn erce.

C'est peu, mais enfin puisque la majorité est en faveur de l'entretien municipal aux travaux utiles, force sera de s'acquiescer.

BUREAU D'HYGIENE

On sait que notre ville ne possédait pas encore le bureau d'hygiène imposé par la loi du 15 février 1902, aux villes de plus de 20.000 habitants.

On se décide à le créer, et au nom des 4e et 3e commissions un vague conseiller est chargé de faire voter une somme de 63.075 francs.

LES VIEUX MENAGES

L'administration des hospices a fait parvenir à l'administration municipale pour soumettre à l'approbation du Conseil, le projet de construction d'un pavillon destiné à recevoir cinquante vieux ménages, qui sera édifié sur un terrain contigu à l'hospice de Barbiereux.

Le rapporteur donne des détails sur l'aménagement des locaux et demande au Conseil d'approuver le projet.

ASSISTANCE PUBLIQUE

Les Ire et 3e commissions ont procédé à l'examen du budget présenté par la commission administrative des hospices pour l'exercice 1907.

Les recettes prévues s'élevaient à 751.998 francs 96, les dépenses à 780.427 fr. 54, soit un excédent de recettes de 28.429 fr. 42.

FETES PUBLIQUES

L'Administration prétend que pour donner plus d'éclat aux fêtes qui ont eu lieu cette année on a dépensé 5919 fr. 42 de plus que les années précédentes.

Le citoyen COUPEZ. — La fête du 14 Juillet n'a pas été réussie, une partie des illuminations étaient défectueuses, la moitié des verres de cocktails n'étaient pas allumés.

M. LE MAIRE. — Elle était très réussie au contraire, j'en ai été très content.

Le citoyen COUPEZ. — Vous êtes le monsieur qui avez dit que vous trouvez toujours que tout va bien.

M. LE MAIRE. — Vous auriez dû vous plaindre plus vite.

Le citoyen COUPEZ. — Je l'ai fait.

M. LE MAIRE. — Non.

Le citoyen COUPEZ. — Ce n'est pas auprès de vous que j'ai protesté, vous n'êtes jamais à la mairie.

LES PETITS PAVES

Enfin on décide d'acheter 12.000 pavés provenant de la réfection de la rue de Lanoy (route départementale). Elle sera payée au moyen d'une fourniture de sable.

Puis le Conseil autorise la ville à passer un bail de 15 ans à la Société des Roubaissiens, s'agissant de l'ancien gymnase de la rue Chanzy.

Le prix du loyer est fixé à un franc.

LES VŒUX

M. CLETY demande la création en ville de plusieurs bureaux pour l'envoi des colis-postaux.

Le citoyen COUPEZ demande la suppression du travail aux pièces pour les travaux municipaux. Il a reçu à ce sujet une lettre des tailleurs de pierre.

Le huis-clos est prononcé à 11 heures et demie.

BELLENGUEZ

Bd Liberté, 61, Lille. Complet sur m. 45-47. Paroisse, sarm. 35 fr. 4519

Tombé d'un toit

Un couvreur est tombé sur le trottoir d'une hauteur de sept mètres et s'est grièvement blessé.

Un jeune homme, âgé de 16 ans, Eugène Moreau, demeurant au passage de la Barbe-d'Or, a été victime hier matin, d'un terrible accident qui pourrait bien lui coûter la vie.

Vers 9 heures, il était occupé à réparer, pour le compte de M. Louage, zingueur, rue du Pays, le toit de l'immeuble occupé par M. Testelin, 141, rue des Saussaies-Haies.

L'ouvrage avancé et déjà l'ouvrier commençait à en voir la fin, lorsque, par suite d'un faux mouvement, son pied glissa et il fut précipité sur le sol.

M. Testelin, ayant entendu la chute d'un corps sur son toit, se précipita sur le toit et se précipita sur le toit de sa maison et put s'apercevoir, aussitôt, qu'il ne s'agissait pas d'un faux mouvement, mais qu'il s'agissait d'un véritable accident.

Cependant, il n'était pas mort, aussi après l'avoir transporté sur un lit, dans sa propre maison, M. Testelin envoya-t-il chercher un médecin.

Quelques instants après, M. Lherbier était auprès du blessé et il n'eut pas de peine à voir que son état était on ne peut plus grave.

Il a constaté, en effet, de fortes contusions sur tout le corps et une fracture de l'os du bras. Enfin, il redoute des lésions internes qui sont d'après lui, plus que probables et qui rendraient presque impossible la guérison.

Après ces constatations faites et les premiers soins donnés, le docteur a fait quérir la voiture d'ambulance et Eugène Moreau a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

UN APPRETEUR BLESSE

Judi, vers 8 heures et demie du matin, le jeune Edouard Tencère, 15 ans et demi, demeurant rue du Caire, cour Bonnat Follet, 3, appréteur chez MM. Motte et Delescluse, boulevard de Belfort, a vu l'extrémité de l'annulaire gauche sectionnée avec fracture de la phalange et d'un cylindre de tôle.

M. le docteur Dubar a prescrit trois semaines de repos.

DELEGATION CANTONALE

La délegation cantonale des trois cantons de Roubaix s'est réunie à la mairie Vendredi à 4 heures du soir, sous la présidence de M. Bourbon, inspecteur primaire. M. Byper a été élu président de la délegation du canton Ouest et M. Georges Gohel, secrétaire.

M. Lacquement a été élu président de la délegation du canton Nord et M. Flipo, secrétaire.

M. Dupré a été élu président de la délegation du canton Est et M. le docteur Bole, secrétaire.

M. Caen ne pouvant pas, par suite de son départ de Croix, accepter le poste de secrétaire actif, a été nommé président honoraire de la délegation cantonale.

Avant de lever la séance, il a été demandé aux nouveaux délégués d'indiquer les écoles qu'ils voulaient surveiller.

Cette liste sera soumise à la rectification du Conseil départemental de l'instruction publique.

VOL AU CAMION

Nous avons parlé, il y a une huitaine de jours, de la méseventure arrivée à un camionneur de la Société anonyme de peignage. Il s'était aperçu, étant déjà à Tourcoing, de la disparition d'un ballot de déchets et se demandait s'il y avait eu vol ou simplement perte.

Aujourd'hui, le doute n'est plus permis ; ce camionneur avait été volé et un de ses confrères vient de subir le même sort.

Judi, vers quatre heures du soir, Charles Losfeld, domestique chez MM. Lefebvre et Bastin, filateurs, boulevard d'Armenières, passait rue de Tourcoing, conduisant un camion, chargé de caisses. Celles-ci contenaient des fusaux et du fil de laine cardée.

Tout à coup, il s'arrêta à l'arrêt et se tournant sur son siège, il aperçut un homme qui lui faisait signe d'arrêter.

On vient de vous voler, cria-t-il. Charles Losfeld sauta à bas de son siège, vérifia son chargement et ne tarda pas à constater qu'il lui manquait une caisse contenant cinquante-trois kilos de marchandises.

C'est, lui a-t-il l'homme qui l'avait averti, à l'angle de la rue Jacquard que le vol a été commis.

On se souvient que l'autre vol, dont nous avons plus haut, avait dû être commis vers le même endroit.

Cela laisserait supposer que les malfaiteurs malfaiteurs habitent dans ces parages ou, du moins, ont une cachette. On ne peut, en effet, admettre qu'ils s'amusaient à traverser la ville, porteurs d'une caisse pesant soixante et onze kilos.

C'est donc ce quartier que s'exerceront la surveillance et les recherches de la police.

BUREAUX DE LA PERCEPTION

Les bureaux de la perception Ouest seront fermés les lundi 19 et mardi 20 courant, en vue de la remise entre les mains du nouveau percepteur.

Les états de dépenses et de traitements de l'état pourront être présentés en paiement, pendant ces deux jours, aux guichets de la perception Est, rue du Curioir, 79.

LA GREVE PROUVOST

Hier à midi, les ouvriers de la préparation (rentreurs, accoliers, bobineuses, ourdisseuses), au nombre de cinquante environ, qui jusqu'à présent avaient continué le travail, se sont également mis en grève, réclamant, comme leurs camarades du tissage, le renvoi du directeur, M. Lambert, qu'ils accusent, eux aussi, de grossièreté et de brutalité.

Après un moment de discussion, nous apprenons qu'employé il y a quelques années chez un grand fabricant de tissus de la rue de la Fosse-aux-Chênes, il se fit à aussi remarquer par ses grossièretés envers les ouvriers et les réclamations pleuvaient tant sur cet individu que sur le patron lui-même, qui avait employé à plusieurs reprises, jusqu'à ce jour où il quitta l'établissement.

Les grévistes continuent à se réunir quotidiennement au local « La Paix ». Chaque matin, une délegation est envoyée aux patrons, mais jusqu'ici, aucune entente n'a pu aboutir.

Le maire parait courir que M. Prouvost aurait l'intention de fabriquer leurs tissus dans d'autres tissages de Roubaix, les grévistes nous prient d'informer les tisserands roubaissiens des articles tissés chez Prouvost et leur demandant, au nom de la solidarité qui doit unir tous les travailleurs, de ne pas faire le commerce de leur grève.

Voici les principaux articles du tissage Prouvost : Jacquard. — Grain satin, 10 broches, 5 fils 15 duites.

Robes fantaisie. — 18 broches, 3 fils, 12 duites et demie.

Armure chaîne coton, toiles trames cardées, 7 duites et demie, 10 ansouplies.

Armure chaîne coton, toiles cardées, 13 duites et 13 duites et demie prunelle ; chaîne laine ombré, 13 duites et 13 duites, 3 à 6 navettes.

Armure chaîne coton mouliné et blanchi double, 12 et 22 duites et demie.

Armure chaîne mouliné avec simili, 2 couleurs assorties, 12 duites et 12 duites et demie.

Armure chaîne laine doublé-ombré, 7 duites et demie et 8 duites, 4, 5 et 6 navettes.

Toile, rayé laine, 14 duites.

Toile, satin cardé, 10 duites et 12 duites.

Toile satin mélangé 15 et 16 duites.

Toile écossais, chaîne laine et coton 14 duites et 14 duites et demie, 3 à 6 navettes.

UN FAUX PAS

Judi soir, M. Guillaume Verstraete, 49 ans, marié, de profession, demeurant rue de l'Industrie, 24, regardant son domicile, poussant une balaustraie, par suite d'un faux pas, se fit une entorse au pied gauche.

Après avoir reçu les soins de M. le docteur Desrousseaux, le blessé a été conduit à l'Hôtel-Dieu.

EPAVE DE LA RUE

M. Constant Vanneeman, demeurant à Croix, rue de la Dunesse, 45, a trouvé rue de l'Alma, à Roubaix, une montre en argent pour dame, qu'il a déposée au 1er arrondissement.

Cinéma gratis tous l. J. : Galeries Lilloises

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

PHILHARMONIE ROUBAISIENNE. — Aujourd'hui dimanche, à 8 heures, concert symphonique au local, 113, rue de l'Épée, « A l'Industrie », pour la première répétition.

CERCLE MODERNE. — Ce soir, à huit heures, très précises répétition pour la section dramatique, neuf heures, répétition générale pour la section.

Chorale mixte. — Dimanche, à dix heures, salle Dominique, répétition générale pour le concert d'été.

PREVOYANTS DE L'AVENIR. — 127e section, Roubaix. — Les sociétaires qui ne sont pas en possession du bulletin des commerçants et de leur carte de membre, sont instamment priés de venir les retirer le dimanche 18 novembre, de dix heures à midi, à l'Hôtel des Postes.

Les sociétaires qui ont vu leur présence sur les listes de présence et qui n'ont pas encore leur livret au secrétariat à la même date.

MM. les membres du bureau sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu dimanche 18 novembre, à onze heures, Hôtel des Postes.

Ordre du jour : Choix d'un nouveau local.

ANCIENS ELEVES DE LA RUE TURGOY. — C'est pour le 15 décembre qu'est fixé le date de leur concert organisé par les Anciens Elèves de la rue Turgoy.